

Conférence des Financeurs Alsace Appel à projets 2022

Réunion d'information aux futurs porteurs de projets
Novembre 2021



ORDRE DU JOUR



1. Présentation de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie
2. Présentation de l'appel à projets 2022 et des 4 dispositifs
3. Modalités de dépôt des candidatures



1. La Conférence des financeurs

Prévention de la perte
d'autonomie

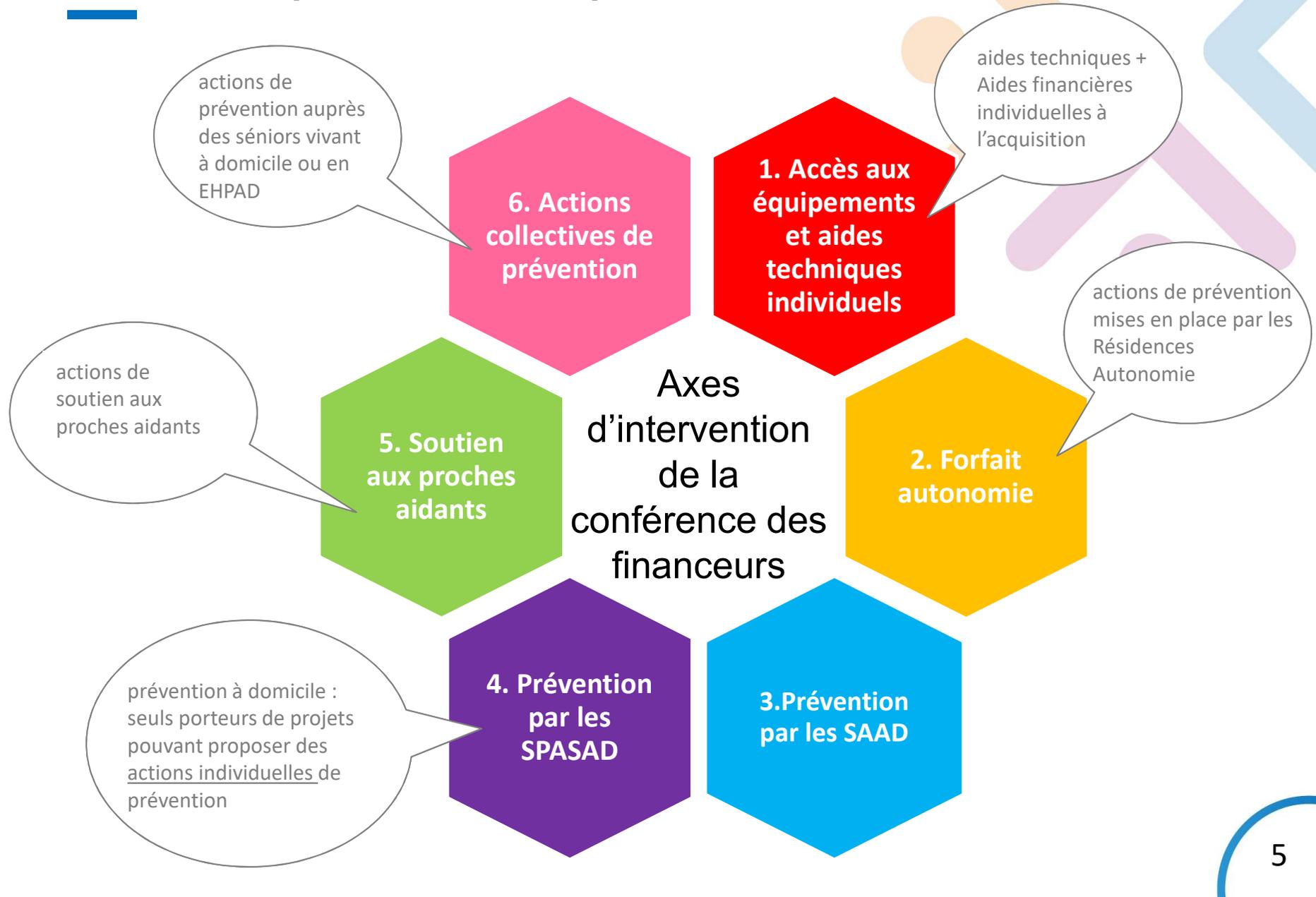
La Conférence des Financeurs : une instance partenariale

Grands principes

- Créée par la loi de décembre 2015 d'adaptation de la société au vieillissement
- Une Conférence des Financeurs installée dans chaque Département. En Alsace, une conférence unique alsacienne installée le 22 avril 2021 par fusion des ex conférences 67 et 68
- Une instance présidée par la Collectivité européenne d'Alsace et vice présidée par l'ARS
- Au service du développement de politiques coordonnées de prévention de la perte d'autonomie : coordonnées dans leur public cible, leur contenu, leur déploiement territorial
- Financement majoritaire par la CNSA



La Conférence des Financeurs : une instance partenariale pour favoriser la prévention de la perte d'autonomie des séniors





2. L'appel à projets 2022

Les objectifs des 4 dispositifs de l'appel à projets

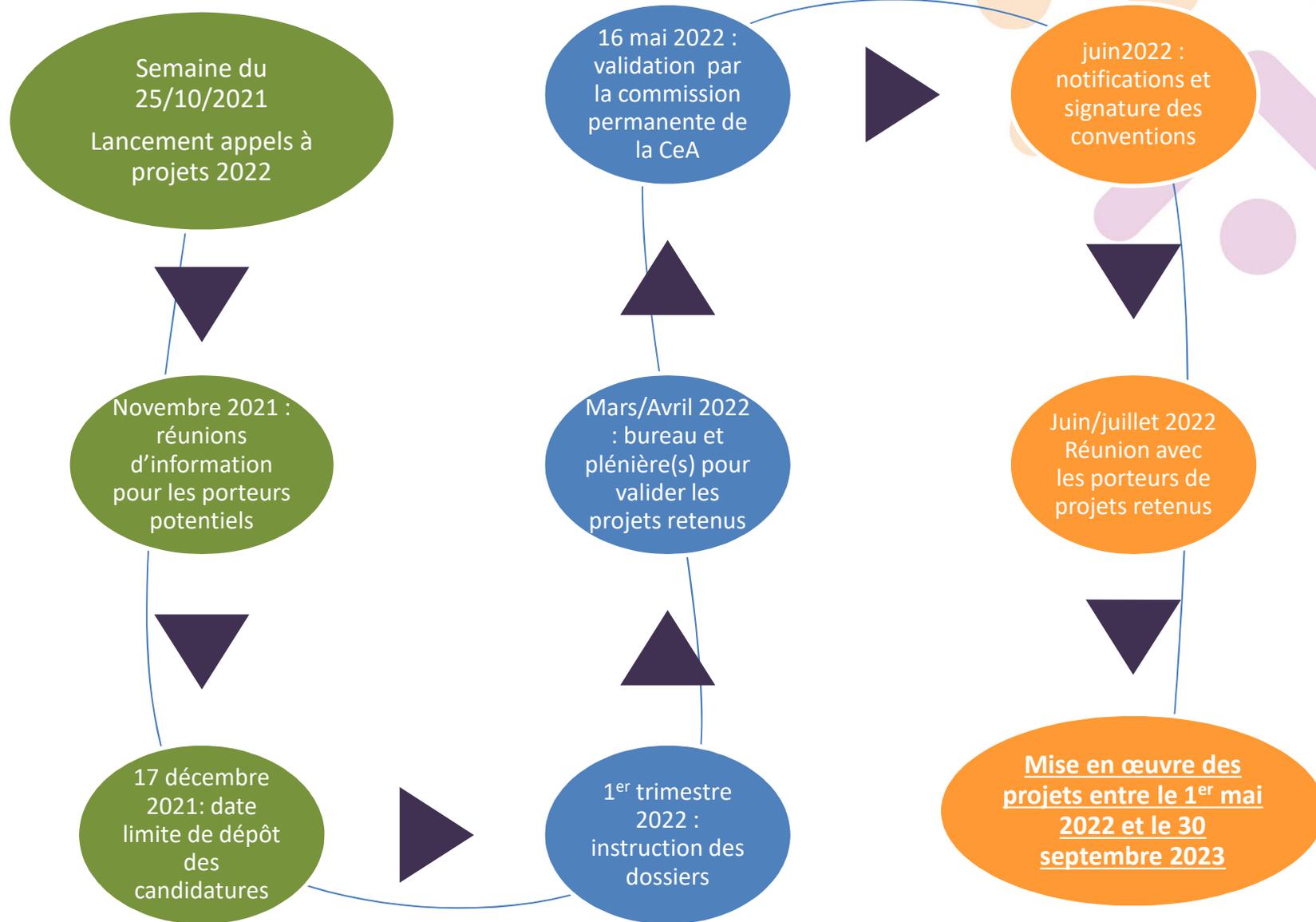


L'appel à projets validé par les membres de la Conférence des Financeurs le 21 octobre 2021 poursuit les objectifs suivants :

1. Faire émerger, susciter et soutenir des projets d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie à destination des **séniors de 60 ans et plus résidant encore à leur domicile** (dispositif appelé 'DOMICILE')
2. Faire émerger, susciter et soutenir des projets d'actions collectives et individuelles de ralentissement de la perte d'autonomie à destination des **séniors de 60 ans et plus résidant en EHPAD** (dispositif appelé 'EHPAD')
3. Faire émerger, susciter et soutenir des projets **améliorant l'accès et l'utilisation d'équipements et aides techniques** par les séniors de 60 ans et plus vivant à domicile (dispositif appelé 'AIDES TECHNIQUES')
4. Faire émerger, susciter des projets pour **soutenir les proches aidants de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap** (dispositif appelé 'AIDE AUX AIDANTS')

- Priorité aux initiatives locales et à l'ancrage territorial des projets
- Priorité aux projets qui ciblent les séniors ou les aidants les plus fragiles

Chronologie de déroulement des appels à projets 2022 (identique pour les 4 dispositifs)



Les dépenses éligibles

- Les prestations externes,
- Les frais de personnel dès lors qu'ils constituent un surcoût (heures supplémentaires) directement rattachables à une action de prévention nouvelle ou supplémentaire : **la Conférence des Financeurs n'a pas vocation à financer un ou plusieurs postes mais à financer un projet**, c'est donc à partir du projet que doivent être calculées les charges de personnels. **Le temps de travail des personnes déjà en poste est valorisable dans les coûts du projet mais ne peut pas faire l'objet de la demande de subvention**,
- Une partie des frais généraux : max 5% du coût du projet,
- Une partie des frais de gestion et de coordination : max 15% du coût du projet,
- Le matériel ou petit équipement non amortissable, strictement nécessaire à la réalisation de l'action,
- Le transport des participants pour se rendre sur le lieu de l'action.

Les dépenses non éligibles



- Les frais de repas, denrées alimentaires, consommables,
- Les dépenses d'investissement faisant l'objet d'un amortissement comptable,
- Les actes de santé pris en charge par l'assurance maladie,
- Les frais de personnel des salariés déjà en poste dans la structure sauf augmentation de leur quotité de travail directement liée au projet,
- Les dépenses liées au fonctionnement d'un dispositif permanent : financement d'un poste pérenne par exemple



L'appel à projets 2022 DOMICILE

Périmètre

Projets d'actions collectives permettant :

- De passer les messages de prévention et de sensibilisation à la perte d'autonomie liée à l'avancée en âge notamment au moment clef du passage à la retraite ;
- D'agir sur les facteurs ralentissant la perte de l'autonomie (activité physique, mémoire, nutrition, prévention des chutes...) ;
- D'améliorer la qualité de l'environnement de vie des personnes qui ont perdu une partie de leur autonomie.

Les projets doivent s'inscrire dans l'une des 7 thématiques suivantes :

- Activité physique, prévention des chutes, équilibre
- Nutrition
- Mémoire, vitalité et stimulation cognitive
- Épanouissement personnel, bien être, prévention de la dépression
- Sécurité routière et mobilité
- Numérique
- Sensibilisation globale au bien vieillir et/ou à l'adaptation du logement et du cadre de vie

La thématique du lien social doit être intégrée aux différentes actions proposées. Elle n'est pas traitée comme une thématique spécifique pour éviter les projets basés sur de la seule convivialité.

Zoom sur les évolutions par rapport à 2021

- Priorité aux nouveaux projets et aux nouveaux porteurs de projets sans exclure les autres,
- Fin des dérogations accordées par la CNSA pour soutenir des actions individuelles au 31/12/2021 : les actions soutenues par la Conférence des Financeurs **sont de nouveau collectives** (sauf pour les SPASAD qui sont les seules structures à pouvoir proposer des actions individuelles)
- Incitation à la recherche de co-financement et à l'autofinancement dans une logique de pérennisation des actions,



L'appel à projets 2022 EHPAD



Périmètre

Projets d'actions collectives pouvant inclure un volet individuel pour toucher les résidents qui restent en chambre :

- D'agir sur les facteurs ralentissant la perte de l'autonomie (activité physique, mémoire, nutrition, prévention des chutes...)
- D'améliorer la qualité de l'environnement de vie des personnes qui ont perdu une partie de leur autonomie.

Proposition de reconduire les 7 thématiques :

- Activité physique, prévention des chutes, équilibre
- Nutrition
- Mémoire, vitalité et stimulation cognitive
- Épanouissement personnel, promotion du bien-être et du lien social, estime de soi
- Numérique
- Prévention de la dépression
- Déficience sensorielle

Périmètre



Critères de bonification des projets :

- Nutrition/prévention de la dénutrition (circuit court/saisonnalité, texture et enrichissement, manger main...)
- Utilisation des outils numériques notamment pour préserver le lien,
- Préservation du lien social : par exemple en s'appuyant sur un vecteur culturel, ou des actions intergénérationnelles,
- Ouverture de l'établissement sur et vers l'extérieur,
- Manière dont les familles et les bénévoles sont intégrés à la conception et à la mise en œuvre du projet (gage de pérennisation),
- Participation des résidents très dépendants à tout ou partie des actions.

Zoom sur les adaptations à la marge



- **EPANOUISSEMENT PERSONNEL** : baliser les pratiques sans faire de liste d'exclusion :
 - Évaluation possible des techniques proposées quant à l'impact sur la santé et la préservation l'autonomie,
 - Mise en œuvre par des personnes pouvant justifier de leurs compétences via la présentation d'un diplôme ou d'une expérience dans le domaine,
 - Equilibre entre des actions collectives et des actions individuelles si un mixte est envisagé
- **NON PERENNITE DES FONDS ALLOUES** :
 - **Priorité donnée aux nouveaux projets/porteurs** sous réserve de pertinence et d'inscription dans le cadre du présent appel à projet.
 - Garantir l'accès possible d'un grand nombre d'établissements à l'appel à projets : un même établissement (site) **ne pourra pas bénéficier de plus de 3 projets soutenus** sur un an.



**L'appel à projets
2022 AIDES
TECHNIQUES**

Périmètre

Soutien aux projets qui facilitent l'accès des séniors aux aides techniques :

- passer des messages de prévention et sensibiliser à l'utilité d'équipement permettant de compenser la dépendance,
- maintenir ou améliorer l'autonomie dans la vie quotidienne (faciliter les gestes de la vie quotidienne), la participation à la vie sociale, les liens avec l'entourage ou la sécurité de la personne,
- faciliter l'intervention des aidants qui accompagnent la personne,
- favoriser, accompagner et sécuriser le maintien ou le retour à domicile.

Actions éligibles

Les fonds de la conférence des financeurs peuvent être sollicités pour :

- Des recours à des compétences spécifiques, notamment d'ergothérapeutes pour **l'évaluation des besoins des séniors de GIR 5 et 6** : repérage et qualification des besoins par l'évaluation de la personne, son environnement, en tenant compte de son degré de dépendance et de son projet de vie,
- De l'orientation et du conseil auprès des séniors, incluant un accompagnement pour la sollicitation des aides financières mobilisables, pour les seniors de GIR 5 et 6,
- De l'accompagnement à la prise en main et adaptation des aides techniques pour une utilisation optimale, pour les seniors de GIR 5 et 6,
- Des actions d'information et sensibilisation sur les différentes aides techniques (actions collectives de sensibilisation, possibilités d'essais et de démonstration...) pour tout seniors de 60 ans et plus résidant à domicile,
- De l'évaluation, orientation, conseil et accompagnement vers les aides techniques permettant de **compenser une déficience sensorielle**, pour tout seniors de 60 ans et plus résidant à domicile,
- Développer des réponses innovantes.



**L'appel à projets
2022 AIDE AUX
AIDANTS**

Principes



- **Objectif : faire émerger des projets de soutien aux proches aidants qui couvrent**
 - Les aidants de personnes âgées ET/OU les aidants de personnes en situation de handicap y compris les parents d'enfants handicapés;
 - Le spectre global des besoins des aidants : sensibilisation/information, formation, soutien psychosocial, action de prévention santé et bien-être, répit.
- **Financements pluriels :**
 - via les concours alloués par la CNSA et gérés par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA)
 - Fonds propres des principaux membres de la Conférence des Financeurs : CeA, ARS, MSA, CARSAT, AGIRC ARCCO



3. Modalités de dépôt des dossiers

Evolution de modalités de dépôt des dossiers

- Dépôt des dossiers entre le 28 octobre et le 17 décembre 2021
- Dépôt **en ligne** via la plateforme de demande de subvention de la Collectivité européenne d'Alsace : <https://subventions.alsace.eu/>

Bienvenue
Connectez-vous à votre espace personnel.

Bienvenue sur le Portail subventions de la Collectivité européenne d'Alsace

Connexion
Gagnez du temps dans la réalisation de vos démarches en vous connectant par FranceConnect !

S'identifier avec FranceConnect
Qu'est-ce que FranceConnect ?

Ou

Connexion

anne-laure.hanf

.....

Se connecter

Récupérer mes informations de connexion

Créer un compte

Appels à projets prévention de la perte d'autonomie (Conférence des financeurs d'Alsace 2022) : Présentation du projet

1 2 3 4 5
Préambule Critères d'éligibilité Votre structure Votre dossier Récapitulatif

Présentation du projet

Précédent Suivant

Aperçu de l'image
Veuillez saisir les informations relatives à votre projet

Intitulé du projet * Merci d'indiquer le titre de votre projet.

Porteur du projet

Contact pour le projet

Nom *

Prénom *

Fonction *

Adresse mail * Ex : nom@domaine.com

Téléphone * 00 00 00 00 00

Choix du dispositif

Choix du type de projet * Veuillez sélectionner une valeur

Choisissez le dispositif dans lequel vous déposez votre projet

Expérience du porteur de projet

Date de création de la structure *

Soutien financier de la Conférence des Financeurs

Votre structure a-t-elle déjà bénéficié d'un soutien financier de la Conférence des Financeurs ? Oui Non

Le projet

Les financements de la Conférence des Financeurs sont alloués pour le développement ou l'impulsion d'un projet spécifique poursuivant des objectifs précis en matière de prévention de la perte d'autonomie, bénéficiant directement aux personnes, et ne pouvant servir au fonctionnement d'un dispositif permanent, au financement de l'activité du porteur de projets, au soutien d'une action ou d'un projet déjà existant, ou à la réalisation d'un investissement.

Descriptif du projet

Analyse des besoins/Éléments de contexte * (besoins identifiés, demandes, plus-value du projet par rapport à l'état existant...)

Préciser également s'il y a une implication des bénéficiaires dans la conception du projet.

Y a-t-il eu l'implication des bénéficiaires dans la conception du projet ? Oui Non

Descriptif du projet * Exemple : Mise en place de 2 cycles de 10 ateliers de gym sur chaise. Les thématiques sont les suivantes : Atelier 1 : apports théoriques, Atelier 2 à 9 : pratique de la gym sur chaise etc.

Accompagnement des porteurs de projets



- Réunions d'information et d'échange dans la phase de construction des projets (5 webinaire en novembre 2021),
- Entretiens individuels possibles auprès des Conseillères territoriales autonomie (67) ou de Mme Hanf et Mme Mochel au niveau Alsace et 68
- Rappel des ressources méthodologiques disponibles : ex espace pro du portail de l'interrégime « pour bien vieillir » ([médiathèque](#) avec des guides, des référentiels, des conseils pour monter et évaluer une action de prévention par thématique),

Coordonnées des interlocuteurs par territoire

Ouest Alsace / Réunion
d'information :
le 23/11 de 9h00 à 10h30
en visio
Contacts :
claudia.schaeffter@alsace.eu
delphine.boutolleau@alsace.eu

Centre Alsace / Réunion
d'information :
le 18/11 de 16h00 à 17h30
en visio
Contact :
françoise.kopff@alsace.eu



Nord Alsace / Réunion
d'information :
le 23/11/2021 de 10h30 à 12h00
en visio ou en présentiel
à l'Unité Territoriale d'Action
Médico-Sociale NORD, 3 rue
des sœurs à Haguenau (6
places dans la salle)
Contacts :
myriam.sturtzer@alsace.eu
anais.spindler@alsace.eu

EMS / Réunion d'information :
le 17/11 de 9h00 à 10h30
en visio
Contacts :
racheLarbogast@alsace.eu
virginie.henin@alsace.eu

Région de Colmar, Agglo
Mulhouse, Sud Alsace /
Réunion d'information :
le 22/11 de 10h30 à 12h00
en visio
Contacts :
anne-laure.hanf@alsace.eu
carole.mochel@alsace.eu



Merci pour votre attention